

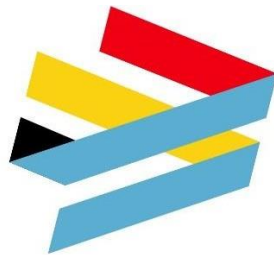
2024

Championnats de Belgique

BID DOCUMENT



Photo ITU/Janos Schmidt



BELGIAN
TRIATHLON

Championnat de Belgique

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
2.	Accord	4
3.	BID procédure.....	5
4.	Annexes.....	7
5.	Contact.....	8
6.	BID formulaire	9
7.	Contrat	12

1. INTRODUCTION

Généralités

- a) Ce document décrit les conditions et la procédure pour le Comité Local Organisateur (LOC) qui souhaite émettre une offre (BID) pour l'organisation d'un Championnat de Belgique (CB). Aperçu en annexe.
- b) Les CB's sont des événements organisés de qualité supérieure où le LOC s'engage à organiser un événement plein d'ambiance. Il s'agit d'un événement qui améliore l'image, la présentation et le marketing du sport en général, et plus particulièrement qui favorise la pratique du sport et le tourisme concerné (pour la municipalité, la ville ou la région).
- c) La fédération belge de triathlon (Be3) attribue le CB et conclut un accord avec le LOC. Il est de la responsabilité du LOC de:
 - S'adhérer en tant que LOC à la ligue flamande (3VL) ou à la Ligue Francophone de Triathlon (LF3), selon la région ;
 - Collaborer avec les autorités locales où l'événement s'organise et l'arbitre principal (HR);
 - Se conformer au manuel de l'événement (event manual) CB et au Règlement Sportif Be3.
- d) La Commission Nationale des Organisateurs (NOC) évaluera les candidatures et décidera si un candidat remplit les conditions pour organiser un CB. La NOC peut demander des informations supplémentaires et/ou fixer des conditions avant de décider si un candidat remplit les conditions requises pour organiser un CB. La NOC peut établir un classement sur la base de certains critères (à déterminer par la NOC) qui contribuent à une compétition plus sûre et plus équitable. L'attribution finale est de la compétence de l'organe d'administration de Be3.
- e) Les litiges concernant l'attribution des CB's sont traités en première instance par le tribunal des litiges Be3 (voir article 204 règlement d'ordre intérieur Be3).

2. ACCORD

L'accord est conclu entre deux parties : le LOC et Be3.

2.1. LOC

- a) Le LOC répond aux obligations (financières) suivantes :
 - i. Le LOC s'engage à fixer un Prize Money pour les athlètes, égal pour les hommes et les femmes. Si plusieurs organisateurs se portent candidats pour organiser un championnat de Belgique, le Prize Money sera un critère déterminant.
 - ii. Le LOC est tenu de rembourser les frais d'inscription des athlètes si la compétition est annulée.
- b) Le LOC prend en charge les frais tels que :
 - i. Technical Officials Be3 et Ligues
 - ii. Timing Ligue SI imposé
 - iii. Assurance pour la compétition
 - iv. Service aux athlètes : soutien aux athlètes selon le niveau de cette compétition (sécurité sur le parcours, support médical, plateforme d'information, expérience agréable, souvenir de la compétition ou prix en nature, ...)
 - v. Service VIP
 - vi. Médias

Pour plus d'informations, nous nous référons à la ligue concernée.
- c) Tous les revenus de sponsoring supplémentaire pour les CB, les subventions, la restauration et les tickets (par ex. VIP) sont intégralement reversés au LOC.
- d) Le LOC fournit les accréditations nécessaires pour :
 1. Représentants Be3 (minimum 6 personnes)
 2. Presse / médias
- e) Le LOC utilise le titre de « CB » à partir de la signature de l'accord jusqu'à la fin de l'année X.
- f) Les partenaires de Be3 (en plus des partenaires de la ligue où s'organise le CB) ont droit à l'image de marque (branding) sur le lieu de la compétition (visibilité et espace commercial pour le merchandising). Cette image de marque est déterminée dans l'accord.

2.2. Be3

Be3, en coopération avec les ligues, assure :

- a) Une personne de contact (représentant) pour l'accompagnement de la compétition
- b) Un HR et une équipe de TO's
- c) Timing Be3
- d) Rapports en ligne via le site Web / newsletter / médias sociaux
- e) Pour les CB's :
 - i. Médailles pour tous les podiums par catégorie
 - ii. Maillots aux couleurs nationales CB (Ref : règlement sportif national §18)

3. BID PROCEDURE

3.1. Introduction

- a) Pendant la période de soumission (période BID), chaque LOC peut soumettre une offre pour l'organisation d'un CB. Après l'ouverture des candidatures, la période d'offre est clôturée après 1 mois et les offres reçues sont évaluées par la NOC.
L'attribution sera faite par Organe d'Administration (OA) de Be3 le 30 octobre.
Un CB de l'année X, non attribué dans la période d'offre X-1, peut être attribué par l'OA du Be3 via une procédure d'offre raccourcie.

b) **Planning de la bid procedure:**

Deadline	Procédure
15/09	Ouverture de la période de soumission, à partir de ce moment, les LOC peuvent soumettre une offre pour un événement CB.
17/10	Fin de la période de soumission
18-22/10	Evaluation des Bid par la Commission technique Be3 (NOC, National Organisation Commission)
29/10	Attribution des CB au CA Be3

- c) Un CB est organisé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année X. La saison des compétitions se déroule par année civile.

3.2. BID: demande d'offre

- a) En général:
- La demande est claire et précise.
 - Le questionnaire (à la fin de ce document - pages 10-11) doit être entièrement rempli et être ajouté à la demande, avec la documentation d'accompagnement (voir ci-dessous).
 - Les programmes et parcours sont complets et précis.
 - Tous les documents sont envoyés par email (pdf) au **secrétaire général Be3** (secretary.general@triathlon.be) et au **responsable de la ligue concernée** (voir chapitre 5 pour les coordonnées).
- b) La demande contient la documentation suivante en plus du questionnaire :
- Le programme complet de la compétition avec des plans détaillés du site de compétition et du parcours par discipline avec éventuellement des photos de bonne qualité.
 - Un projet de budget avec des détails sur les revenus et les dépenses
 - Un projet de plan de marketing et de promotion
 - La structure du LOC (avec divers coordinateurs, par exemple, général, administratif, technico-sportive, communication et marketing) et plus d'informations sur les personnes centrales.

- Preuves de soutien (y compris de la ville / autorités communales, provinciales) où l'événement se poursuit, l'appui du bourgmestre pour un parcours sans circulation, les institutions médicales, l'engagement envers les médias / presse, la description des partenariats commerciaux existants ou prévus, ...).

3.3. BID évaluation et reconnaissance

- a) Une offre est évaluée en fonction du contenu de la demande et selon les critères ci-dessous
- Expérience du LOC;
 - Évaluations positives et collaboration avec la ligue en question dans l'édition précédente et / ou des perspectives positives de coopération;
 - Engagement du LOC, ville(s) ou autorités communales, provinciales et autres instances publiques / privées;
 - Soutien local par un club 3VL ou LF3;
 - Plan de marketing et de promotion;
 - Sponsoring et plan financier;
 - Contribution générale du LOC / autorités communales, provinciales / ville au développement du sport;
 - Date de la compétition (par exemple CB pour les jeunes athlètes pendant la période d'examen, pas d'alternative pour la natation au cas où les températures sont trop froides).
 - Montant total du Prize Money
- b) Au cours de l'évaluation, le LOC peut être contacté pour une prospection ou des informations supplémentaires, qui sont traitées le plus rapidement possible et correctement.
- c) Be3 peut annuler une offre (BID) si elle ne répond pas aux critères ou avec des dettes impayées.
- d) Be3 ne reconnaîtra une offre que si elle est convaincue de la compétence et des moyens d'organiser un CB en fonction de la qualité et des conditions requises.

La NOC détermine quels sont les candidats LOC qui remplissent les conditions et sont reconnus.

3.4. Attribution

L'attribution d'un CB parmi les candidats LOC reconnus est effectuée par l'OA de Be3.

- a) Si une seule offre est validée pour un CB spécifique, celle-ci sera attribuée.
- b) Quand plusieurs offres sont validées pour un CB :
- L'offre avec la position la plus favorable sur le calendrier reçoit l'attribution (Par exemple : un autre CB le même jour).
 - L'OA peut également inviter tous les candidats pour :
 - En premier lieu, organiser une consultation mutuelle entre les LOC concernés
 - En l'absence d'accord, proposer une offre basée sur la mise en concurrence des prix pour les athlètes/clubs.
- c) Dans un même weekend, un seul CB peut avoir lieu, sauf si le groupe cible est différent (triathlon <-> duathlon <-> aquathlon / jeunesse <-> 20+). Le Be3 tentera d'abord de faire de la médiation ou de faire un choix avec une préférence pour les organisations existantes qui ont déjà accompli une trajectoire idéale dans le développement d'un événement (TOPEvent) et / ou offrent une valeur ajoutée potentielle pour le sport en masse et/ou sport d'élite (concept général de l'événement).
- d) Après l'allocation, l'accord sera signé dès que possible par les deux parties.

4. ANNEXES

4.1. Conditions financières

L'Organe d'Administration de Be3 a décidé de supprimer la redevance (« fees ») due à Be3 pour les organisateurs des CB's en 2024. De cette manière, Be3 souhaite soutenir les organisateurs en leur permettant de consacrer tous leurs moyens financiers à une organisation de qualité optimale au service des athlètes (entre autres via la mise en place d'un Prize Money obligatoire)

4.2. Abréviations - Définitions

Be3: Belgian Triathlon (Fédération Belge de Triathlon)

Be3 Timing: Chronométrage 3VL ou LF3, équipés avec chronomètre et matériel (puces & émetteurs)

BID: Offre / enchère

CB: Championnat de Belgique

LOC: Comité local d'organisation, inclus tous les collaborateurs/bénévoles de l'organisation de l'épreuve (Local Organisation Committee).

HR: Arbitre principal (Head Referee)

D: drafting - **ND:** non drafting

LF3: Ligue Francophone de Triathlon

NOC: Commission Nationale d'Organisation (National organisation Commission)

OA: Organe d'administration (anciennement Conseil d'Administration)

TD: Délégué Technique (Technical Delegate)

TO: arbitre (technical official)

3VL: Ligue flamande de triathlon (Triatlon Vlaanderen)

5. CONTACT

Belgian Triathlon (Be3)

Att. Secrétaire général

Luchthavenlaan, 27/24

1800 Vilvoorde

secretary.general@triathlon.be

Triatlon Vlaanderen (3VL)

Beenhouwerstraat, 28

2830 Willebroek

info@triatlon.vlaanderen

Ligue Francophone de Triathlon (LF3)

Rue Fond Cattelain, 2

1435 Mont-Saint-Guibert

secretariat@lf3.be

6. BID FORMULAIRE

IDENTIFICATION CLO		
Nom CLO		
Partenaires collaborateurs au sein du CLO		
Informations de contact	Responsable CLO	
	Personne de contact CLO (si différent de ce qui précède) + adresse/GSM/courriel	
	Responsable de la communication + adresse/GSM/courriel	
	Site web	
	Remarques	

QUESTIONNAIRE			
Question	Oui	Non	Réponse, déclaration ou commentaire
Lieu			
Date de la compétition (dd/mm/yyyy)			
Date alternative de compétition			
Candidature pour quelle CB (mentionner la formule et la discipline)			
Confirmation d'un parcours sans circulation pendant la course			
Possibilité d'exploration du parcours sur une route sans circulation			
Soutien des services locaux (précisez)			
Soutien des services médicaux (précisez)			
Plan de sécurité requis par les autorités locales			
Nombre d'employés prévus (préciser par partie)			
Série additionnelle pour promouvoir le sport			
Prise d'assurance complémentaire (tous risques, incendie, ...)			
Sponsoring prévu (précisez le côté financier, genre, échange, ...)			
Programme de la compétition (de toute la journée / week-end) ajouté en pièce jointe			
Plan du site de compétition et différents parcours ajoutés			
Budget ajouté			
Prize Money prévus pour les athlètes (Be3 exige des prix identiques pour hommes et femmes et dans tous les classements)			

Plan marketing/Promotion ajouté			
Structure du CLO ajouté			
Information concernant le support supplémentaire (à spécifier) ajouté			
Conditions environnementales du lieu : - Qualité de l'eau (preuve) - les marées, si applicable - ...			
Information concernant les facilités pour les VIP ajoutée			
Soutien à la presse / aux médias nationaux / régionaux(si confirmé)			

Remarque(s):

7. CONTRAT

CONTRAT CHAMPIONNAT DE BELGIQUE 202x

Entre

1. BELGIAN TRIATHLON (Be3) a.s.b.l., Luchthavenlaan, 27 - 1800 Vilvoorde , BE 0428.753.460, représentée par(**nom**) , président Belgian Triathlon, ci-après dénommée “Be3”.

Et

2. Le Comité Local d’Organisation (**nom et adresse de facturation et du responsable de l’événement si différent**)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Be3 attribue au CLO le Championnat de Belgique (CB) (**discipline**) **202x**.

Article 2 L’organisation se déroulera (**lieu**), le (**date**). Toutes les modifications relatives à la date, à l’endroit ou à d’autres modifications importantes de l’épreuve (voir demande) seront immédiatement transmises Be3 qui, en cas de circonstances extrêmes, peut annuler l’attribution du CB.

Article 3 Le CLO se déclare satisfait aux exigences du « CB Event Manuel » et du Règlement Sportif Be3.

Article 4 Les deux parties conviennent que tout litige sera réglé devant le Tribunal de litiges Be3 et en appel devant le Tribunal belge d’arbitrage pour le sport (BAS).

Remarques complémentaires : Le LOC doit expressément suivre les recommandations du NHR (National Head Referee) et l’assistant NHR en ce qui concerne la sécurité, le parcours, le timing, ...

Fait en 2 exemplaires, à (**lieu**).....le (**Date**)/...../202x

Pour accord (**signature**)

Pour accord

Nom + signature LOC

Be3